

BTS ARTS APPLIQUÉS

GESTION - LÉGISLATION

Session 2004

Durée : 2 heures
Coefficient : 2

BTS Art céramique

BTS Art textile et impression

BTS Expression visuelle option espace de communication

BTS Stylisme de mode

Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire N°99-186 du 16/11/1999

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 4 pages, numérotées de 1/4 à 4/4.

BTS ARTS APPLIQUÉS	Session 2004
GESTION - LEGISLATION	AAGESL
Coefficient : 2	Durée : 2 heures
	Page : 1/4

GESTION

I – Dans l'entreprise ZOLLA, les chiffres d'affaires mensuels sont les suivants pour l'exercice 2003 (en euros)

Janvier	140 000	Juillet	56 000
Février	84 000	Août	28 000
Mars	168 000	Septembre	224 000
Avril	224 000	Octobre	140 000
Mai	112 000	Novembre	196 000
Juin	56 000	Décembre	280 000

Le coût variable représente 80% du chiffre d'affaires
Les charges fixes de l'exercice 2003 s'élèvent à 260 000 euros

- 1 – Définissez le terme : exercice 2003.
- 2 – Quel est le taux de marge sur coût variable ?
- 3 – Déterminez le seuil de rentabilité de l'exercice (par le calcul et par un graphique).
- 4 – À quelle date sera-t-il atteint ? (On considère que tous les mois comptent 30 jours)

II – La société ROLIN vous communique son bilan fonctionnel à la fin de l'exercice 2003 (en milliers d'euros).

Emplois stables		Ressources stables	
Immobilisations incorporelles	264	Capitaux propres	22 128
Immobilisations corporelles	14 762	Dettes financières	7 500
Immobilisations financières	1 897		
		Dettes circulantes	
Emplois circulants		<i>Dettes d'exploitation</i>	
<i>Emplois d'exploitation</i>		Dettes fournisseurs	21 500
Stocks	24 312	Dettes fiscales et sociales	9 068
Créances clients	31 226	Produits constatés d'avance	4 350
<i>Emplois hors exploitation</i>		<i>Dettes hors exploitation</i>	
VMP	353	Dettes sur immobilisations	2 900
Trésorerie	352	Autres	220
		Trésorerie passif	5 500
	73 166		73 166

- 1 – Donnez la définition du bilan.
- 2 – Calculez le fonds de roulement. Quelle est son utilité pour l'entreprise ROLIN ?
- 3 – Que pensez-vous du niveau de la trésorerie nette ?

BTS ARTS APPLIQUES		Session 2004
GESTION - LEGISLATION		AAGESL
Coefficient : 2	Durée : 2 heures	Page : 2/4

LÉGISLATION

I – À l'aide de vos connaissances et du document fourni en annexe, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1 – Quels sont les organes de représentation des salariés dans l'entreprise ?
- 2 – Définissez le rôle de ces organes.
- 3 – Expliquez le terme « protecteur » (souligné dans le texte de l'annexe)

II – À l'aide de vos connaissances répondez aux questions suivantes :

- 1 – Que signifie EURL ?
- 2 – Quelles différences y a-t-il entre une entreprise individuelle et une EURL au niveau
 - de la personnalité juridique,
 - des apports,
 - de la responsabilité,
 - de la cession transmission ?

BTS ARTS APPLIQUES	Session 2004
GESTION - LEGISLATION	AAGESL
Coefficient : 2	Durée : 2 heures
	Page : 3/4

ANNEXE

Plusieurs mécanismes du droit social répondent à des problèmes sociaux contemporains. Les entreprises dépassant certains seuils d'effectifs doivent se doter de représentants du personnel qui disposent d'un statut quasi identique et protecteur. Les délégués du personnel ont la mission générale de présenter des réclamations. Le comité d'entreprise a un rôle largement consultatif en matière économique et professionnelle et un pouvoir de gestion d'œuvres sociales. Les délégués syndicaux, au sein des sections syndicales, ont une mission de représentation syndicale et de revendication.

La situation économique et sociale contemporaine remet en cause le modèle classique des relations de travail. Elle conduit les pouvoirs publics à associer l'entreprise et le personnel à son adaptation.

Le modèle classique des relations de travail de l'entreprise correspond au cadre d'un contrat à durée indétermi-

née, relativement stable, soumis à une organisation juridique contractuelle sous le contrôle protecteur du législateur et de la jurisprudence. Il est, dans une certaine mesure, remis en cause par des facteurs économiques : accroissement de la concurrence internationale, crise économique durable, besoin de flexibilité des relations de travail et, surtout, montée du chômage, avec toutes ses conséquences sociales.

À ces questions, le droit du travail a d'abord donné des réponses classiques (contrôle du licenciement, renforcement des protections sociales). Aujourd'hui, les pouvoirs publics misent sur des solutions moins traditionnelles qui privilégient l'entreprise en tant que source de travail mais qui, aussi, associent la collectivité du personnel (...).

G. VERANDET - Droit Social - Manuel - enseignement supérieur - les Éditions d'organisation

BTS ARTS APPLIQUES	Session 2004
GESTION - LEGISLATION	AAGESL
Coefficient : 2	Durée : 2 heures
	Page : 4/4